

today by the delegate for New Zealand: in other words, it has to decide whether steps should be taken to prevent the unintended prolongation of the tenure of office as a result of the vote to-day.

In concluding, I would only make one observation in regard to the discussion as to whether or not a two-thirds majority is required for this decision. In effect, the decision to-day is a prolongation of the tenure of office, and therefore, it becomes a matter which is subject to a two-thirds and not simple majority.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The General Assembly has before it two proposals. The first is that of the Uruguayan delegation asking us to decide by a vote whether the question on which we have just voted required a two-thirds majority. I do not know whether the mover of this proposal still maintains it.

The second proposal, moved by the South African and New Zealand delegations, is to the effect that, following upon the vote which has just taken place, the matter be referred back to the General Committee.

Let us take the two proposals in order. Does the Uruguayan delegation still wish to adhere to its proposal?

Mr. MACEACHEN (Uruguay): I withdraw my request.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Is there any objection to the matter being referred to the General Committee for it to study and make another proposal to the Assembly?

I call upon Mr. MacEachen, representative of Uruguay.

Mr. MACEACHEN (Uruguay): Would you consider consulting the Assembly as to whether it would not rather refer the matter to the Legal Committee than to the General Committee?

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I am ready to consult the Assembly on anything the delegates may desire. But the first proposal to be voted on is that of referring the matter to the General Committee. I now consult the Assembly on this point.

(*A vote was taken by a show of hands.*)

Decision: The General Assembly decided to refer the matter to the General Committee for review and report to the Assembly.

The meeting rose at 8.10 p.m.

TWENTY-NINTH PLENARY MEETING

Tuesday, 12 February 1946 at 5 p.m.

CONTENTS

63. Transfer of Certain Functions, Activities and Assets of the League of Nations: Report of the League of Nations Committee: Resolutions.....	401
64. Declaration on the participation of Women in the Work of the United Nations: Report of the General Committee	402

des mesures quelconques doivent être prises pour empêcher qu'à la suite du vote de ce jour, la durée du mandat ne se trouve tacitement prolongée.

En terminant, je voudrais dire un mot de la question de savoir si une majorité des deux tiers était ou non nécessaire pour trancher ce point. Je pense que, comme la décision que nous venons de prendre a pour conséquence pratique de prolonger la durée des fonctions des membres des Conseils, la question aurait dû être résolue à la majorité des deux tiers.

Le PRÉSIDENT: L'Assemblée est saisie de deux propositions. La première est celle de la délégation de l'Uruguay, à savoir qu'il soit décidé par un vote si la question sur laquelle nous venons de nous prononcer exigeait une majorité des deux tiers. Je ne sais pas si cette proposition est maintenue.

La seconde, présentée par les délégations de l'Union Sud-Africaine et de la Nouvelle-Zélande, consiste à renvoyer au Bureau l'examen de la question à la suite du vote qui vient d'être émis.

Procérons par ordre. Est-ce que la délégation de l'Uruguay maintient sa proposition?

M. MACEACHEN (Uruguay) (*Traduction de l'anglais*): Je la retire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une opposition à ce que la question retourne au Bureau pour que celui-ci l'examine et fasse une proposition à l'Assemblée?

La parole est à M. MacEachen, représentant de l'Uruguay.

M. MACEACHEN (Uruguay) (*Traduction de l'anglais*): Veuillez demander à l'Assemblée si elle ne préférerait pas que la question fût renvoyée à la Commission juridique plutôt qu'au Bureau?

Le PRÉSIDENT: Je suis prêt à consulter l'Assemblée sur tout ce que les délégations désirent. Mais la première proposition à mettre aux voix est le renvoi de la question au Bureau. Je consulte l'Assemblée sur ce point.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Décision: L'Assemblée générale décide de renvoyer la question au Bureau de l'Assemblée, aux fins de révision et de rapport.

La séance est levée à 20 h. 10.

VINGT-NEUVIÈME SEANCE PLENIÈRE

Mardi, 12 février 1946, à 17 heures.

TABLE DES MATIERES

63. Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations: Rapport du Comité de la Société des Nations: Résolutions.....	401
64. Déclaration sur la participation des femmes au travail des Nations Unies: Rapport du Bureau de l'Assemblée générale	402

65. Question of Refugees: Report of the
Third Committee: Resolution. 412

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

63. TRANSFER OF CERTAIN FUNCTIONS, ACTIVITIES AND ASSETS OF THE LEAGUE OF NATIONS: REPORT OF THE LEAGUE OF NATIONS COMMITTEE: RESOLUTIONS (DOCUMENT A/28)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The first item on the agenda is the report of the League of Nations Committee on the transfer of certain functions, activities and assets of the League of Nations (Annex 16, page 598).

I call upon the Rapporteur of the League of Nations Committee, Mr. Andrews, representative of the Union of South Africa.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa): The question of the transfer of certain functions, activities and assets of the League of Nations was referred by the General Assembly to its League of Nations Committee. Your Committee considered these questions on the basis of Chapter XI of the Preparatory Commission's Report and of the report of the Committee set up by the Preparatory Commission to discuss and establish, with the Supervisory Commission of the League of Nations, a Common Plan for the transfer of the assets of the League of Nations.

Your Committee has dealt with these matters under three main heads as indicated in document A/28 now before you. The first category relates to the transfer of functions and powers belonging to the League of Nations under international agreements. These functions embrace activities of the Secretariat and also of a technical and non-political character subject to the stipulations indicated in the report. The recommendation of your Committee is that the General Assembly, while reserving its right to decide whether to accept any specific functions under these heads should exercise each particular function or power assumed. As regards functions and powers under treaties, international conventions, agreements, and other instruments having a political character, your Committee recommends to the Assembly that it should itself examine any request from the parties, that the United Nations should assume the exercise of any such functions and powers.

The second main category of functions and activities which your Committee considered related to non-political functions other than those under international agreements. Here your Committee recommends to the General Assembly that the United Nations should charge the Economic and Social Council with the task of determining the function of such activities presently carried out by such organs of the League of Nations as the Economic and Financial and Transit Department; the Health Section, the Opium Section, the Secretariat of the Permanent Central Opium Board and Supervisory Body. The General Assembly is also recommended to take over and maintain the Library and Archives of the

65. Question des réfugiés: Rapport de la Troisième Commission: Résolution. 412

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

63. TRANSFERT DE CERTAINES FONCTIONS ET ACTIVITÉS ET CERTAINS AVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS: RAPPORT DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS: RÉSOLUTIONS (DOCUMENT A/28)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle le rapport du Comité de la Société des Nations sur le transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations (annexe 16, page 598).

La parole est à M. Andrews, représentant de l'Union Sud-Africaine, Rapporteur du Comité.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine) (*Traduction de l'anglais*): La question du transfert de certaines fonctions et activités et de certains avoirs de la Société des Nations a été renvoyée par l'Assemblée générale au Comité de la Société des Nations. Ce Comité a étudié ces questions sur la base du chapitre XI du rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies ainsi que du rapport du Comité constitué par la Commission préparatoire pour discuter et établir avec la Commission de contrôle de la Société des Nations un plan commun pour le transfert des avoirs de la Société des Nations. .

Le Comité a étudié ces questions, ainsi qu'il est indiqué dans le document A/28 qui est maintenant soumis à votre examen. Elles se divisent en trois catégories. La première de ces catégories a trait au transfert des fonctions et pouvoirs qui appartiennent à la Société des Nations en vertu d'accords internationaux; elle comprend les activités du Secrétariat, ainsi que les fonctions et pouvoirs de caractère technique et non politique, sous réserve des conditions indiquées dans le rapport. Votre Comité recommande que l'Assemblée générale, tout en réservant ses droits d'accepter des fonctions spécifiques sous ces chapitres, exerce chaque fonction et chaque pouvoir particulier qu'elle assumerait. En ce qui regarde les fonctions et les pouvoirs qui découlent de traités, conventions ou accords internationaux ou d'autres instruments ayant un caractère politique, votre Comité recommande à l'Assemblée qu'elle examine elle-même toute demande des parties intéressées visant à ce que les Nations Unies assument ou exercent de tels fonctions et pouvoirs.

La seconde catégorie principale que votre Comité a étudiée se rapporte aux fonctions non politiques autres que celles qui dérivent d'accords internationaux. Votre Comité recommande à l'Assemblée générale que les Nations Unies chargent le Conseil économique et social de la tâche de déterminer comment pourraient être assumées et continuées les activités des services de la Société des Nations tels que les sections économique, financière et du transit, la section d'hygiène, la section de l'opium et le Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'organe de contrôle. On recommande également à l'Assemblée générale de reprendre et de maintenir la bibliothèque et les archives de la Société des

League and such personnel as the Secretary-General may select.

Finally, your Committee recommends to the General Assembly the transfer of the assets of the League of Nations to the United Nations as agreed under the Common Plan drawn up with the Supervisory Commission of the League of Nations.

All the details of these proposals are contained in the report now before the General Assembly and if the Assembly concurs it will then only be necessary for it to approve, as your Committee recommends, the setting up of a small negotiating committee to conclude further agreements in connection with the transfer of certain assets in Geneva and in connection with the premises of the Peace Palace in The Hague.

As the report has been in the hands of the General Assembly for some days, I will, with your permission, refrain from reading the resolutions and would only add that they were all agreed to unanimously by your Committee. I have the honour to submit them now on behalf of your Committee for the Assembly's approval.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): Does anybody wish to speak on this report?

Since there are no observations I consider the conclusions of the report as adopted.

Decision: *The resolutions proposed by the League of Nations Committee were adopted.*

64. DECLARATION ON THE PARTICIPATION OF WOMEN IN THE WORK OF THE UNITED NATIONS: REPORT OF THE GENERAL COMMITTEE (DOCUMENT A/46)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): The next item on our agenda is the consideration of the report of the General Committee concerning a declaration on the participation of women in the work of the United Nations. The report of the Committee is as follows:

"The General Committee, at its meeting held on 11 February 1946, considered the request for inclusion on the agenda of the proposal on the participation of women in United Nations Conferences, submitted by the delegation of France (document A/BUK/27).

The Committee decided that it would in principle be inadvisable that the General Assembly should undertake to make any definite recommendation to delegations as to their composition. The great value of the contribution which had been made by women representatives on delegations, both in the present General Assembly and in past conferences, was, however, fully recognized.

The General Committee therefore recommends that the item be placed on the agenda of the General Assembly so that a declaration on the subject may be made."

Decision: *The General Assembly decided to place this item on its agenda.*

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mrs. Roosevelt, representative of the United States of America.

Nations et tel personnel que le Secrétaire général pourra choisir.

Finalement votre Comité recommande à l'Assemblée le transfert des biens de la Société des Nations aux Nations Unies, comme il a été décidé d'après le plan élaboré en commun avec la Commission de contrôle de la Société des Nations.

Tous les détails de ces propositions sont contenus dans le rapport dont l'Assemblée est maintenant saisie et si l'Assemblée est d'accord, il n'y aura plus qu'à approuver, comme votre Comité le recommande, la création d'un petit comité de négociation pour conclure d'autres accords au sujet du transfert de certains avoirs de Genève et en ce qui concerne les bâtiments du Palais de la Paix à La Haye.

Le rapport ayant été distribué à l'Assemblée depuis quelques jours, vous me permettrez de m'abstenir de lire le texte des résolutions. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le Comité. Au nom du Comité, j'ai l'honneur de soumettre le rapport à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport?

Personne ne demandant la parole, je constate que le rapport est adopté dans ses conclusions.

Décision: *Les résolutions présentées par le Comité de la Société des Nations sont adoptées.*

64. DÉCLARATION SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AU TRAVAIL DES NATIONS UNIES: RAPPORT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (DOCUMENT A/46)

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle maintenant l'examen du rapport du Bureau de l'Assemblée générale, contenant une déclaration sur la participation des femmes au travail des Nations Unies. Le texte de ce rapport est le suivant:

"Le Bureau a examiné, à sa séance du 11 février 1946, la demande tendant à l'inscription à l'ordre du jour de la proposition concernant la participation des femmes aux conférences des Nations Unies, présentée par la délégation française (document A/BUR/27).

Tout en reconnaissant pleinement la grande valeur de la contribution apportée par les femmes déléguées, tant à la présente Assemblée générale que dans les conférences antérieures, le Bureau a décidé qu'en principe il serait peu judicieux, de la part de l'Assemblée générale, de faire une recommandation précise aux délégations en ce qui concerne leur composition.

Le Bureau recommande en conséquence d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin qu'une déclaration puisse être faite sur ce sujet."

Décision: *L'Assemblée générale décide d'inscrire la question à l'ordre du jour.*

Le PRÉSIDENT: La parole est à Mme Roosevelt, représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America): I am sorry to have been slow, but I thought the delegate for France was going to speak first.

I have only a short statement to make and I will take up very little of your time. As you know, a number of women have been present in the various delegations either as delegates or alternates or advisers. We met together and we prepared a statement which we addressed to "the women of our various countries." We are very happy to have the opportunity—I am speaking for my colleagues—to present this statement to the delegates here and ask your co-operation when you go home, in relation to your Governments and to the various ways in which this statement may be given publicity, because we feel that the women of all our countries should have an opportunity to receive this letter.

"An Open Letter to the women of the world from the women delegates and advisers at the first Assembly of the United Nations:

"This first Assembly of the United Nations marks the second attempt of the peoples of the world to live peacefully in a democratic world community. This new chance for peace was won through the joint efforts of men and women working for common ideals of human freedom at a time when the need for united effort broke down barriers of race, creed and sex.

"In view of the variety of tasks which women performed so notably and valiantly during the war, we are gratified that seventeen women representatives and advisers, representatives of eleven Member States, are taking part at the beginning of this new phase of international effort. We hope their participation in the work of the United Nations Organization may grow and may increase in insight and in skill. To this end we call on the Governments of the world to encourage women everywhere to take a more active part in national and international affairs, and on women who are conscious of their opportunities to come forward and share in the work of peace and reconstruction as they did in war and resistance.

"We recognize that women in various parts of the world are at different stages of participation in the life of their community, that some of them are prevented by law from assuming full rights of citizenship, and that they therefore may see their immediate problems somewhat differently.

"Finding ourselves in agreement on these points, we wish as a group to advise the women of all our countries of our strong belief that an important opportunity and responsibility confront the women of the United Nations:

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) (*Traduction de l'anglais*): Je m'excuse d'être en retard, mais je croyais que le délégué de la France devait prendre la parole le premier.

Je n'ai qu'une courte déclaration à faire et je n'abuserai pas de vos instants. Comme vous le savez, un certain nombre de femmes font partie des différentes délégations soit comme déléguées, soit comme déléguées adjointes ou conseillères. Nous nous sommes réunies et nous avons rédigé une lettre ouverte adressée "aux femmes de tous les pays". Nous nous félicitons que l'occasion nous soit offerte—je parle au nom de mes collègues—de faire part de cette déclaration à toutes les délégations et de leur demander, quand elles seront de retour dans leurs pays, de nous prêter leur concours en vue de donner une vaste publicité à ce document avec l'aide de leurs Gouvernements et d'étudier les moyens de la diffuser; nous estimons opportun, en effet, que les femmes de tous les pays représentés ici puissent avoir connaissance de ce document.

"Lettre ouverte adressée par les déléguées et conseillères de la première Assemblée des Nations Unies aux femmes du monde entier:

"La première Assemblée des Nations Unies marque la deuxième tentative des peuples du monde de vivre paisiblement dans une communauté mondiale et démocratique. Cette nouvelle chance de paix a été gagnée par les efforts conjoints des hommes et des femmes qui ont travaillé pour un idéal commun de liberté humaine à un moment où la nécessité d'un effort commun renversa les barrières de race, de religion ou de sexe.

"Etant donné la variété des tâches que les femmes ont accomplies durant la guerre d'une façon si remarquable et si vaillante, nous sommes heureux que dix-sept déléguées et conseillères, représentant onze Etats Membres, prennent part à ce début d'une nouvelle phase d'effort international. Nous espérons que la participation de ces déléguées aux travaux de l'Organisation des Nations Unies se développera et sera caractérisée par une pénétration et une compétence croissantes. Dans ce but, nous demandons aux Gouvernements du monde entier qu'ils encouragent les femmes à prendre une part plus active dans les affaires nationales et internationales et nous demandons aux femmes, conscientes des chances qui se présentent à elles, de prendre leur part dans le travail de paix et de reconstruction comme elles l'ont prise dans la guerre et dans la résistance.

"Nous savons que, dans les différentes parties du monde, les femmes n'ont pas toutes les mêmes possibilités de participation à la vie de leur communauté; certaines d'entre elles en sont empêchées par la législation et ne peuvent assumer les droits pleins et entiers de la citoyenneté; nous savons que leurs problèmes doivent être compris d'une façon quelque peu différente.

"Nous sommes d'accord sur ces points. Agissant en groupe, nous voulons informer les femmes de tous les pays de notre ferme conviction qu'une chance importante est offerte et qu'une grande responsabilité incombe aux

first, to recognize the progress women have made during the war and to participate actively in the effort to improve the standards of life in their own countries and in the pressing work of reconstruction, so that there will be qualified women ready to accept responsibility when new opportunities arise; second, to train their children, boys and girls alike, to understand world problems and the need for international co-operation, as well as the problems of their own countries; third, not to permit themselves to be misled by anti-democratic movements now or in the future; fourth, to recognize that the goal of full participation in the life and responsibilities of their countries and of the world community is a common objective toward which the women of the world should assist one another."

Every woman here present signed that letter, and we only ask for the co-operation of every delegate here.

In closing, I want to thank the General Assembly for giving me the opportunity of presenting this letter here, and to say that I have been grateful for the opportunity to be here with you to see the work which has been accomplished and that in the end I hope none of us will go home without remembering that we have a great responsibility to carry to our peoples the feeling that this can be an instrument, if we give to it as much work as we have given in the past to winning the war, an instrument to win the peace.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Miss Bernardino, representative of the Dominican Republic.

Miss BERNARDINO (Dominican Republic): As a representative of my country, the Dominican Republic, to the first General Assembly of the United Nations, and especially as Chairman of the Inter-American Commission of Women, an official organization composed of twenty-one members appointed by the Governments of the Americas to study and report on the status of women, I would like to give the strongest support to the letter read by the delegate for the United States of America, my distinguished colleague, Mrs. Franklin D. Roosevelt, and to the declaration of the French delegation that "feminine participation should occupy a more important place in the various delegations to the next Conference of the United Nations".

I wonder if, in the history of the world, women have ever been confronted with graver responsibilities, have ever enjoyed greater opportunities than those which are theirs today?

I do not mean exclusively women who have official, high ranking positions; nor necessarily those who are gifted through talent and training with superb gifts of leadership which enable them to clear the way and set the example for others

femmes des Nations Unies: premièrement, de reconnaître les progrès que les femmes ont faits pendant la guerre et de faire qu'elles participent activement aux efforts en vue d'améliorer le standard de vie de leurs propres pays, de participer largement aux travaux de reconstruction et de faire que les femmes capables soient prêtes à accepter de nouvelles responsabilités lorsque l'occasion s'en présentera; deuxièmement, d'éduquer leurs enfants, garçons et filles, afin qu'ils comprennent les problèmes mondiaux et la nécessité d'une coopération internationale, aussi bien que les problèmes de leur propre pays; troisièmement, de faire en sorte qu'elles ne se laissent pas égarer, maintenant ou dans l'avenir, par des mouvements antidémocratiques; quatrièmement, de reconnaître que leur participation pleine et entière dans les responsabilités de leur pays et de la communauté mondiale constitue un objectif auquel les femmes doivent toutes se consacrer."

Toutes les femmes présentes à cette Assemblée ont signé cette lettre et nous ne demandons que la coopération de tous les délégués ici présents.

Pour terminer, je tiens à remercier l'Assemblée générale de m'avoir fourni l'occasion de lui présenter ce document et celle de participer à ses travaux et de connaître ainsi l'œuvre qui a été accomplie. Enfin, je tiens à exprimer également mon espoir qu'aucun de nous ne rentrera dans son pays sans se rappeler que nous avons la grande responsabilité de faire partager à nos compatriotes le sentiment que cette Organisation pourra être un instrument capable de garantir la paix, à condition que nous apportions à cette tâche autant d'ardeur que nous en avons déployé pour gagner la guerre.

Le PRÉSIDENT: La parole est à Mlle Bernardino, représentante de la République Dominicaine.

Mlle BERNARDINO (République Dominicaine) (*Traduction de l'anglais*): En tant que déléguée de la République Dominicaine à la première Assemblée générale des Nations Unies, et, plus spécialement, comme Présidente de la Commission interaméricaine des femmes, organisation officielle composée de vingt et un membres nommés par les Gouvernements des Amériques aux fins d'étudier le statut de la femme, je veux apporter ici mon appui le plus entier à la lettre dont vient de donner lecture l'émouante déléguée des Etats-Unis, ma distinguée collègue Mme Franklin Delano Roosevelt et à la déclaration de la délégation française demandant "qu'une plus grande place soit donnée à la participation féminine dans les diverses délégations des Nations Unies à la prochaine Conférence".

Je demande si, dans l'histoire du monde, les femmes ont jamais eu à assumer de plus graves responsabilités et si en même temps elles ont jamais eu de plus grandes possibilités d'agir que celles qui leur sont offertes en ce moment.

Je ne pense pas uniquement aux femmes qui exercent de hautes fonctions officielles, ni même à celles que leurs dons particuliers, leur talent, leur aptitude à être des guides éclairés, mettent en mesure d'élever la voix et de donner l'exem-

to follow; nor do I mean only those delegated by their Governments to attend international parleys. Rather, I refer to the wife; the mother in the home; the teacher in the school; the church-worker; the missionary; the social service worker, who goes from door to door helping to set weary feet back on the beaten path; the nurse, who at this moment in hospitals throughout the world is taxing her strength to aid the restoration of sick and wounded to health and normality.

In short, women everywhere, who have turned their minds and hearts to the problems of humanity, and to the even more formidable undertaking of re-educating, re-adjusting and enlightening the recalcitrant peoples of the conquered countries.

The work which is ours must be carried on quickly, definitely, with sympathy, discernment and judgment. It must have the benefit of every effort of experience on the part of women; but we cannot forget that women in many parts of the world are still handicapped by the lack of right to play any role in the discussions of peace and international affairs. We still find women in some parts of the world who have graduated from law schools but are prevented from practicing their profession because of strict prohibition in their countries' laws.

The fact that in the preamble to the Charter of the United Nations there is an affirmation of faith in the principle of equal rights of men and women and the fact that Article 8 of the Charter establishes "that the United Nations shall place no restrictions on the eligibility of men and women to participate in any capacity and under conditions of equality in its principal and subsidiary organs" are powerful reasons for women to demand the fulfilment of those principles.

That is why the creation of a committee, under the Commission on Human Rights, to study and work for the status of women is so important, as it will contribute to the abolition of any existing discrimination by reason of sex, which retards the prosperity and the intellectual, social and political development of the nations of the world.

In the name of the women of my country, who for many years have been enjoying the same rights and privileges that men enjoy, and in the name of the women of Latin America, and especially those from countries that still walk in obscurity, without the inherent rights to which the dignity of their sex, and their responsibilities as mothers of the race, should entitle them, I salute all the delegations here present for the full support they have given to our appeal.

I hope that in future assemblies, as my outstanding colleague from France, Mrs. Lefaucheux, proposed, we shall have more women delegates to co-operate with men to the end that all peoples may enjoy the essential human freedoms proclaimed in 1941 by that great world

ple. Je ne pense même pas à celles qui sont déléguées par leurs Gouvernements pour assister aux conférences internationales. Je pense plutôt à l'épouse, à la mère, au foyer, aux femmes qui se dévouent dans les écoles, dans les établissements religieux, à celles qui se dépensent en faveur des missions, aux assistantes sociales qui vont de porte en porte pour essayer de ranimer le courage de ceux qui sont accablés, aux infirmières qui dans le monde entier consacrent actuellement tous leurs efforts à remettre les malades et les blessés dans la voie de la santé et de la vie normale.

En résumé, j'évoque ici toutes les femmes, où qu'elles se trouvent, qui tournent leur cœur et leur esprit vers l'étude des problèmes humains et vers cette tâche encore plus formidable qui vise à rééduquer et à éclairer les populations récalcitrantes des pays vaincus.

Le travail qui est le nôtre doit s'accomplir rapidement, complètement, dans un esprit de sympathie et avec discernement. A cette tâche doivent être consacrés tous les efforts et toute l'expérience dont les femmes sont capables. Cependant, nous ne pouvons pas oublier que, dans de nombreux pays, les femmes demeurent handicapées du fait qu'on leur refuse le droit de jouer un rôle quelconque dans les discussions relatives à la paix ou dans les problèmes internationaux. Il est encore, dans certaines parties du monde, des femmes qui sortent des facultés de droit mais sont empêchées d'exercer leur profession par suite des restrictions légales existant à leur égard.

Nous trouvons dans le préambule de la Charte l'affirmation du principe de l'égalité des droits pour les hommes et les femmes. L'Article 8 de la Charte déclare que: "aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires". Nous voyons là une raison puissante pour les femmes de demander maintenant que ces principes soient réellement appliqués partout dans le monde.

C'est pourquoi la création, sous les auspices de la Commission des droits de l'homme, d'un Comité chargé d'étudier le statut de la femme nous apparaît d'une telle importance, car elle contribuera à abolir les discriminations s'appliquant encore entre les sexes, discriminations qui retardent la prospérité et le développement intellectuel, social et politique des nations.

Au nom des femmes de mon pays, qui jouissent depuis bien des années déjà des mêmes droits et priviléges que les hommes, au nom des femmes de l'Amérique latine et, plus spécialement, des femmes de ces pays encore dans l'obscurité qui ne bénéficient pas des droits inhérents à la dignité de leur sexe, qui ne reçoivent pas encore les responsabilités qu'elles devraient pouvoir assumer comme mères de la race, je salue toutes les délégations ici présentes et les remercie du plein soutien qu'elles ont donné à notre appel.

J'ai le vif espoir que dans les Assemblées futures, ainsi que le proposait mon éminente collègue de France, Mme Lefaucheux, nous compterons davantage de déléguées pour coopérer avec nos collègues masculins afin que tous les peuples puissent enfin jouir des libertés humaines

leader of all time, President Franklin D. Roosevelt.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mrs. Dalen, representative of Norway.

Mrs. DALEN (Norway): I shall be very brief; but I feel that I must say how very grateful I am to the French delegation for moving this declaration. On behalf of the Norwegian delegation I heartily support it.

During the war, women in all countries participated and worked in the armed forces, in factories and in the resistance movement in a way never before thought of. During the war, women's experience, insight and strength were highly appreciated and welcomed. When the nation was in danger the women were called upon and they came, did their jobs, sacrificed and suffered. Now, when the war is over and the United Nations are trying to build a new world, trying to lay the foundations of peace and freedom for humanity, the world cannot afford to do so without using the rich resources that women's experience and capacity for work, women's insight and equipment mean for the various nations of the world. All human beings have to co-operate in dignity and unity and fidelity. Then we shall succeed in building up a happy, peaceful and harmonious world.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mrs. Verwey, representative of the Netherlands.

Mrs. VERWEY (Netherlands): Might I, to begin with, express my gratitude to those male members of this General Assembly who have so warmly supported this motion? We know that we, who represent here the women of our countries, have many friends in this Assembly, and that they will always help us to express our views and those of other women not represented here. But I should like to add that I have missed something, and that is an opposing voice to this motion. No one has so far said that he does not want the women of his country to speak and to act here. I am afraid that they have abstained, not because they agree with the purpose of this motion, but because they think that it does not concern them. They might be of the opinion that women in their countries are just faithful wives and mothers, that they do not want to be members of delegations, that they are not qualified for it and take no interest in it. To them I want to say a few words.

There is no one in this General Assembly who supposes that a recommendation like this would result in a future Assembly with as many women as there are men. There are very strong reasons why, in public life, women will always be in a

essentielles, telles qu'elles ont été proclamées, en 1941, par ce grand conducteur des peuples, le Président Franklin Delano Roosevelt.

Le PRÉSIDENT: La parole est à Mme Dalen, représentante de la Norvège.

Mme DALEN (Norvège) (*Traduction de l'anglais*): Je serai très brève, mais je tiens à exprimer ma gratitude à la délégation française pour la déclaration qu'elle vient de proposer. Au nom de la délégation norvégienne, je lui apporte un appui complet.

Pendant la guerre, les femmes de tous les pays se sont associées et ont coopérée dans les forces armées, dans les usines, dans les mouvements de résistance d'une manière qu'on n'eût jamais imaginée jadis. Pendant la guerre, la compétence, l'expérience et la ténacité des femmes ont été extrêmement appréciées et estimées. A l'heure du danger on a fait appel aux femmes; elles ont répondu à cet appel, elles ont accompli leur mission et ont accepté les sacrifices et les souffrances. Maintenant que la guerre est terminée et que les Nations Unies s'efforcent d'établir un monde nouveau et tentent de jeter les bases de la paix et de la liberté pour l'humanité, le monde ne saurait réaliser cette œuvre sans les ressources inestimables que représentent les qualités et la capacité de travail, l'esprit de pénétration et les connaissances que les femmes peuvent apporter aux différentes nations de l'univers. Tous les êtres humains doivent coopérer dans la dignité, dans l'union et dans la loyauté. C'est ainsi que nous réussirons à établir un monde heureux, pacifique et harmonieux.

Le PRÉSIDENT: La parole est à Mme Verwey, représentante des Pays-Bas.

Mme VERWEY (Pays-Bas) (*Traduction de l'anglais*): Puis-je commencer par exprimer ma gratitude aux hommes qui siègent dans cette Assemblée générale et qui ont si chaudement appuyé, au Bureau, la motion qui nous est soumise? Nous qui représentons les femmes de nos pays, nous savons que nous avons beaucoup d'amis dans cette Assemblée, qu'ils nous aideront toujours à exprimer nos aspirations et celles d'autres femmes qui ne sont pas représentées ici. Mais je voudrais ajouter qu'il m'a manqué quelque chose, et c'est une opposition à la motion. Personne ne s'est trouvé, jusqu'à présent, pour dire qu'il s'oppose à ce que les femmes de son pays parlent et agissent ici. J'ai peur que certains de nos collègues se soient abstenus, non pas parce qu'ils sont d'accord sur les objectifs de cette motion, mais parce qu'ils pensent qu'elle ne les concerne pas. Certains ont peut-être l'opinion que les femmes de leur pays peuvent tout juste être des épouses fidèles et de bonnes mères, qu'elles ne sont nullement qualifiées pour devenir membres de délégations et qu'au reste elles ne le désirent pas. C'est à ces hommes que je veux maintenant m'adresser.

Personne, dans cette Assemblée générale, ne supposera que l'adoption d'une telle recommandation puisse avoir pour effet, dans l'avenir, d'amener à l'Assemblée autant de déléguées femmes que de délégués hommes. Il y a d'excell-

minority. There are biological, sociological and psychological reasons; biological reasons because, after all, the first essential woman's right is the right to be a mother, and also the opportunity to enjoy that right to the full. This means that we would never agree to a world in which social conditions resulted in a situation in which married women should be permanently obliged to work in the factories and on the farms and to neglect their families; but this does not mean that we should for ever compel all women to confine themselves to the home. There are women whom nature and man have denied the right to have children and some women think that they can do some good public work apart from their domestic life; it is very essential that they should have all the opportunities they want.

There may be social reasons against feminine participation as well. In most societies women seem to be marked out for special jobs, for the school and the office, rather than for the meeting-room. But we should not be too eager to draw our conclusions from facts like that.

A hundred years ago, before Miss Florence Nightingale started her campaign, there was no question of training women to be nurses. Ten years ago there were many doubts, even I think in this country, about women's services. Some views about jobs fit for women are inclined to be changed rather rapidly.

Then, in the third place, some people might quote psychological reasons. They might point out that this is still a man-built world and that women feel strangers as soon as they venture into it. This is true in a way. I must say that men have built this world quite impressively and that we feel duly impressed at first. After a certain time, however, some of us feel inclined to say: Is that all? All this pomp and all these intricate sentences can be translated into quite simple relations and words; and from that moment we feel quite capable of playing our part.

What I should like to emphasize is this: there may seem to be very strong reasons why no woman of your country can participate in international work. But are you sure? Is there no woman somewhere hidden away in a corner, no teacher, no woman professor, no woman doctor, no one who would be a credit to your delegation and who would be extremely glad to have this opportunity to meet men and women in an international sphere? It is on their behalf and on behalf of the women they represent that we make this recommendation.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Paul-Boncour, representative of France.

lentes raisons pour lesquelles, sans aucun doute, les femmes seront toujours en minorité dans la vie publique: raisons d'ordre biologique, sociologique, psychologique; biologique, parce que, après tout, le premier droit de la femme, c'est celui d'être mère et la possibilité d'en jouir pleinement. Cela signifie que le monde ne consentira jamais à être organisé de telle façon que les femmes mariées soient obligées d'une façon permanente de travailler dans les usines, à la terre, ou à négliger leur famille. Cependant, il ne faut pas en conclure que les femmes doivent uniquement et toujours être confinées à leur foyer. Il y a des femmes que la nature et l'homme ont privées du droit d'avoir des enfants et certaines pensent qu'elles peuvent faire un bon travail dans l'intérêt général en dehors de leur vie domestique. Il est essentiel que les occasions leur soient offertes de le faire si elles le désirent.

Certaines raisons d'ordre social peuvent être invoquées contre la participation féminine à la vie publique. Dans la plupart des sociétés, les femmes semblent plus spécialement désignées pour des professions spéciales: l'école, le bureau, plutôt que pour les salles d'assemblées. Mais il ne faut pas en tirer des conclusions trop hâtives.

Il y a une centaine d'années, avant que Florence Nightingale eût commencé sa campagne, il n'était point question de former des femmes à la profession d'infirmières. Il y a dix ans, même dans ce pays, je pense, on doutait sérieusement qu'il fût possible d'organiser le service militaire des femmes. J'ai l'impression que l'opinion est en train de changer assez rapidement quant à la participation que les femmes peuvent prendre à diverses professions.

Enfin, on peut avancer des raisons d'ordre psychologique. On peut déclarer que, dans ce monde construit par les hommes, les femmes se sentent étrangères dès qu'elles tentent de s'y aventurer. Cela peut être vrai en un sens. Les hommes, en effet, ont bâti ce monde d'une façon impressionnante et nous sommes quelque peu intimidées quand nous y pénétrons pour la première fois. Mais, après un certain temps, il arrive que telle ou telle commence à s'étonner: Comment, ce n'est que cela, toute cette pompe et toutes ces phrases compliquées? Mais on peut les traduire en mots très simples. A partir de ce moment, nous nous sentons tout à fait capables de jouer notre rôle.

Je voudrais insister encore sur ceci: il peut vous sembler qu'aucune femme de votre pays ne soit à même de prendre part au travail international. Mais en êtes-vous sûrs? N'y a-t-il pas quelque part une femme cachée, une institutrice, un professeur, une femme médecin, qui pourrait ajouter un certain crédit à votre délégation et qui serait très heureuse d'avoir ainsi l'occasion de rencontrer des hommes et des femmes et de collaborer avec eux dans le domaine international? C'est en leur nom, c'est au nom de toutes les femmes qu'elles représentent, que nous présentons cette recommandation.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Paul-Boncour, représentant de la France.

Mr. PAUL-BONCOUR (France) (*Translation from the French*): The General Assembly will, I feel sure, have understood why I did not accept the President's invitation to speak just now, and why I wished to leave the honour of opening this discussion—which will I hope be no discussion, but only an act of homage and gratitude—to a woman whose presence amongst us has given to our debates a distinction which derives not only from a universally great name and one, I hope, that will be for ever loved and respected, but from one whose wide, vivid, warm-hearted and understanding contributions have given these debates an added value.

The intention of the French delegation, in bringing forward the declaration which I will read from this rostrum, is to perform not an act of chivalry, but an act of justice. The horrors of the war we have just lived through and the after-effects which we are, unhappily, still feeling, have put women at once on an equal footing with men on the world's stage. In every country, the necessities of defence led to the mobilization of women. Almost everywhere a law, for which I was responsible in my own country nearly twenty years ago, was put into force: auxiliary services in great numbers and many armed services sprang into being. Then, there was the part played by women in the Resistance movement, which not only saved the honour of the conquered countries, but paved the way for later revenge and for that landing by which we were set free.

Furthermore, besides those who fought in the armed services, served in the auxiliary services or took an active and splendid part in the Resistance, there were the countless women who helped to relieve the difficulties of the food situation, even though, alas, they could not save us from them altogether. In France, eighty percent of the work on the land was done by women during the war.

It is these qualities, and the outstanding part played by women in their respective countries, that the Charter has set out to honour in several of its provisions. It has laid down the principle of complete equality without distinction as to age, sex or religion, and the presence of women delegates in our midst and the activity that they have displayed in the Committees show that the Charter was right in the confidence it reposed in them.

For this reason, the French delegation, on the initiative of our colleague Mrs. Lefaucheux, whose absence, I regret to state, prevents her from taking my place at the rostrum, has proposed, not indeed any share in the composition of the delegations, which should be left entirely to the discretion of the countries concerned, but an offer of friendly advice and encouragement, so that each of us, on our return to our own country, may help still further to develop the letter and spirit of the Charter and see that women are given a fuller part to play in the work of the various delegations to the United Nations.

This is the declaration which I make in the name of the French delegation:

M. PAUL-BONCOUR (France). L'Assemblée générale j'en suis sûr, a compris pourquoi, tout à l'heure, je n'ai pas déféré à l'invitation que me faisait Monsieur le Président de prendre la parole et pourquoi j'ai voulu laisser l'honneur d'ouvrir ce débat—qui n'en sera pas un, je l'espère, qui ne sera qu'un hommage et un acte de gratitude—à une femme dont la présence parmi nous a jeté sur nos débats un éclat qui n'est pas seulement celui d'un grand nom universellement et, je l'espère, éternellement aimé et respecté, mais dont la participation personnelle si intelligente, si active, si généreuse et si compréhensive, a contribué à illustrer nos débats.

La délégation française, en apportant à cette tribune la déclaration dont je vais donner lecture, ne pense pas faire un acte de galanterie, mais un acte de justice. Les horreurs de la guerre que nous venons de subir et qui n'ont pas, hélas! cessé de produire leurs contrecoups, ont mis d'emblée sur un pied d'égalité avec les hommes, les femmes sur la grande scène du monde. Dans tous les pays, la nécessité de se défendre a fait mobiliser les femmes. On a appliqué un peu partout une loi qu'il y a vingt ans bientôt, j'avais fait voter dans mon propre pays: des services auxiliaires innombrables ont surgi. En outre, la part prise par les femmes dans cette Résistance n'a pas seulement sauvé l'honneur dans les pays vaincus, mais a préparé les revanches futures et le débarquement qui nous a libérés.

Et puis, à côté de celles qui combattaient dans le service armé, de celles qui servaient dans les services auxiliaires, de celles qui participaient activement et magnifiquement à la Résistance, il y avait les femmes innombrables qui ont contribué, non pas, hélas! à nous sauver des difficultés du ravitaillement, mais qui ont atténué ces difficultés. En France, quatre-vingt pour cent des exploitations agricoles ont été menées, pendant la guerre, par des femmes.

Eh bien, ces qualités, ce rôle éminent joué par les femmes dans leurs pays respectifs, la Charte a voulu les consacrer dans plusieurs de ses dispositions. Elle a affirmé l'égalité complète sans distinction de sexe, d'âge et de religion, et la présence parmi nous de déléguées femmes, l'activité déployée dans les Commissions par nos compagnes, prouvent que la Charte a eu raison de leur faire confiance.

C'est pourquoi la délégation française, sur l'initiative de Mme Lefaucheux, notre compagne, dont je regrette profondément que l'absence la prive d'être à ma place à cette tribune, a proposé oh! non pas une immixtion dans la composition des délégations, qui doit être laissée pleinement à l'appréciation des divers pays, mais un conseil, un encouragement à ce que chacun de nous, revenu dans son pays, aide à développer davantage encore l'esprit et la lettre de la Charte et associe plus complètement les femmes aux différentes délégations de l'Organisation des Nations Unies.

Voici la déclaration que j'apporte au nom de la délégation française:

"Considering the desirability of recognizing the part played by women during the war and their participation in the work of the Resistance movements and the Armed Forces, and the desirability of interesting all the women of the world more directly in the efforts of the United Nations Organization as well as in the maintenance of peace and in social progress;

Considering the desirability of applying both the letter and the spirit of paragraph (c) of Article 55 of the Charter, which lays down that the principal aim of the Economic and Social Council is to promote universal respect for and observance of human rights and fundamental freedoms for all, without distinction as to race, sex, language or religion;

The French delegation considers that feminine participation should occupy a more important place in the various delegations to the next conference of the United Nations."

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Fraser, representative of New Zealand.

Mr. FRASER (New Zealand): I join in the expression of regret from all those who have spoken of the absence of Mrs. Lefaucheux, who brought forward the proposal which has been moved in a general way by Mrs. Roosevelt and supported by Miss Bernardino, by Mr. Paul-Boncour and others.

There is no need to stress the necessity for pushing on the practical work in connection with the parts of our Charter which have emphasized the equality of women. The intellectual battle has been won after a very considerable time. The political battle in practically every country has also been won, and I would suggest that, if there are any countries where the women are not politically equal (and none spring to my mind at the moment) and politically active also, then the sooner these countries bring their women up politically to what is the normal standard in all democratic countries, the better for the world and for the United Nations.

But there is something more than the intellectual battle and something more than winning a political victory in the various countries, and that is the economic status and the social status of women. Here, I know, it is easier to state the problems than to solve them, but the question of solving them is an obligation upon the United Nations, and during the course of this General Assembly meeting and the meetings of the Committees the women delegates have been very busy in endeavouring to see what was the best way in which the questions of economic and social equality in respect to women could be pushed ahead.

At San Francisco I supported them also in regard to a committee or commission composed of women exclusively, not in an exclusive way, but to let women do the preliminary work. That was agreed to. I do not think that is material at all, but when some delegates said they did not think a committee of women could do the job, well, I simply had to say they could, and that was all. From my experience, I could prove that

"Considérant qu'il y a lieu de reconnaître le rôle joué par les femmes pendant la guerre et leur participation dans les organisations de Résistance et dans les formations armées, et pour intéresser plus directement toutes les femmes du monde aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et au maintien de la paix et du progrès social;

"Considérant qu'il y a lieu d'appliquer l'esprit et la lettre de l'Article 55, paragraphe c) de la Charte, précisant que le but du Conseil économique et social est, en particulier, de promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion;

"La délégation française estime qu'une plus grande place devrait être donnée à la participation féminine dans les différentes délégations des Nations Unies à la prochaine Conférence."

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Fraser, représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) (*Traduction de l'anglais*): Je tiens à me joindre à tous ceux qui ont exprimé leurs regrets à propos de l'absence de Mme Lefaucheux qui a présenté la proposition résumée dans ses grandes lignes par Mme Roosevelt et appuyée par Mlle Bernardino, par M. Paul-Boncour et par d'autres délégués.

Point n'est besoin de souligner la nécessité de la mise en œuvre des dispositions de la Charte qui ont proclamé l'égalité des femmes. Sur le terrain des idées, la bataille a été gagnée après de longs efforts. La bataille politique a été gagnée, pratiquement, dans tous les pays. Peut-être existe-t-il encore des pays—aucun nom ne se présente à mon esprit en ce moment—où les femmes n'ont pas la même égalité politique ni la même activité politique. Si ces pays élèvent, au plus tôt, les droits politiques des femmes au niveau de ceux des autres pays démocratiques, cela n'en sera que mieux pour le monde et pour les Nations Unies.

Mais il s'agit d'autre chose que de gagner la bataille sur le terrain des idées et de remporter la victoire politique dans les différents pays: il faut arriver à assurer la position économique et sociale des femmes. Il est plus facile, je le reconnais, d'exposer les données des problèmes que de les résoudre, mais leur solution est un devoir qui incombe aux Nations Unies et au cours de la réunion de l'Assemblée générale et des séances des Commissions, les déléguées ont fait tous leurs efforts en vue de faire avancer les questions relatives à l'égalité économique et sociale des femmes.

A San-Francisco également, j'ai soutenu la proposition tendant à créer une commission ou un comité composé uniquement de femmes, de telle sorte que des femmes soient chargées des travaux préliminaires. La proposition a été acceptée. Là n'est pas la question, mais lorsqu'il s'est trouvé des délégués pour prétendre qu'un comité de femmes ne pouvait pas remplir cette tâche, je n'ai pu que leur répondre qu'elles le

a committee of women is very practical when they are practical women; there are unpractical women just as there are unpractical men.

I want to say, however, that my experience at this General Assembly with the women delegates on the Committee (I think all of them were on the Committee of which I was Chairman) has shown me that to talk about their equality would be patronizing. It is just there, a self-evident fact, at least to most of us. I can say that, in their grip of the problems, in their intuition, in their application to the work, in their clarity of thought and diction—I believe they were equal to any there. So there is no question any more about the equality or the capacity of women who are sent to these international assemblies, and if they are not up to the normal standard they ought not to be sent any more than men ought to be; that is the sound attitude to take in regard to sex equality.

I have been particularly interested in knowing what progress has been made, because otherwise a resolution would have had to be introduced (in fact, it was prepared) into our Committee, but the matter was taken up very, very speedily by the Economic and Social Council. I would just like to recount briefly what progress has been made, so that when delegates go away they will understand what the Economic and Social Council has done. I endeavoured to get Sir Ramaswami Mudaliar, the Chairman of the Council, to attend this meeting, but it was not possible for him to come. But the explanation I have been able to gather is as follows:

"The Economic and Social Council has been keenly aware of the importance of establishing a Sub-Commission on the status of women.

"The Committee of the Economic and Social Council on the organization of the Council has instructed its Drafting Sub-Committee to submit a draft providing for the establishment by the Economic and Social Council of a Sub-Commission of the Commission on Human Rights to deal with the question of the status of women. This Drafting Sub-Committee is now preparing a draft on this subject, incorporating the recommendations made by the Committee of the Council.

"It is proposed that the Sub-Commission on the status of women be established by the Council at its present session, and that it initially consist only of a nucleus of a few members. This initially constituted Sub-Commission would, among other things, be called upon to make recommendations to the Council

pouvaient, et voilà tout. Mon expérience me permet de témoigner qu'une commission de femmes peut faire preuve de beaucoup d'esprit pratique si elle est composée de femmes pratiques. Sans doute, il existe des femmes qui, tout comme certains hommes, manquent de sens pratique.

Je tiens à préciser, toutefois, que l'expérience que j'ai acquise à l'Assemblée générale à l'occasion de la participation des femmes déléguées aux travaux de la Commission (je pense que toutes les femmes déléguées faisaient partie de la Commission que je présidais), m'a convaincu qu'en parlant de leur égalité avec les hommes, on serait accusé, à juste titre, de prendre un air protecteur. Pour la plupart d'entre nous, en effet, cette égalité ne fait pas l'ombre d'un doute. Dans leur manière d'aborder les problèmes posés, par leur intuition, par leur zèle au travail, par leur clarté de jugement et d'expression, j'estime qu'elles se sont montrées les égales de tous les hommes qui étaient présents à cette Assemblée. De la sorte, l'égalité ou la compétence des femmes qui sont envoyées à ces assemblées internationales ne sauraient être mises en question, mais si certaines femmes ne remplissent pas les conditions voulues, il n'y a pas plus de raison de les désigner comme déléguées que de désigner un homme dans un cas semblable. Voilà l'attitude qu'il convient d'adopter, en ce qui concerne l'égalité entre les sexes.

J'ai particulièrement voulu savoir quels progrès avaient été réalisés; en effet, s'il n'y en avait pas, une résolution devrait être présentée (en réalité il y en a une qui a été envisagée) à notre Commission, mais le Conseil économique et social s'est saisi très rapidement de la question. Je tiens simplement à vous retracer brièvement l'œuvre accomplie, de sorte qu'en partant, les délégués se rendront compte du travail effectué par le Conseil économique et social. Je me suis efforcé de persuader Sir Ramaswami Mudaliar, Président du Conseil économique et social, d'assister à cette réunion, mais il ne lui a pas été possible de venir. Voici donc les explications que j'ai pu recueillir moi-même:

"Le Conseil économique et social s'est rendu parfaitement compte de l'importance qu'il y avait à créer une Sous-Commission de la condition de la femme.

"La Commission du Conseil économique et social pour l'organisation du Conseil a donné des instructions au Sous-Comité de rédaction pour qu'il établisse un projet prévoyant la création par le Conseil économique et social d'une Sous-Commission de la Commission des droits de l'homme chargée d'étudier la question de la condition de la femme. Ce Sous-Comité est en train de préparer un projet relatif à cette question en tenant compte des recommandations faites par la Commission du Conseil.

"On propose que la Sous-Commission chargée d'établir le statut de la femme soit instituée par le Conseil à sa session actuelle et qu'elle ne comprenne à l'origine qu'un noyau de quelques membres. Cette Sous-Commission aurait, entre autres tâches, celle de faire des recommandations au Conseil en ce qui con-

concerning the definitive composition of the Sub-Commission and its terms of reference."

This shows that the Economic and Social Council is dealing with this problem in a very practical way, and in what I believe will be a very effective way. There are problems that cut across custom, problems that, in some instances, may even impinge upon religion. There are many difficult problems, and we do want patience and we do want tolerance. While never lowering our flag in regard to equality we still have to take into consideration the circumstances in the various countries and get the support and the sympathy of the various Governments and organizations, so that the women of the world will march forward to progress and a better society, hand in hand and side by side with the men and so that they will help to bring in, as the women delegates and Mr. Paul-Boncour so elegantly stated, a world of peace and human brotherhood and a world of social justice and equality.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Fusco, representative of Uruguay.

Mr. Fusco (Uruguay) (*Translation from the French*): I was so deeply moved by Mrs. Roosevelt's appeal from this platform that I am prompted to speak in a language I have not quite mastered. The women of this General Assembly could not have found a better exponent of their aspirations than the lady they have chosen. Throughout the war years, everybody regarded Mrs. Roosevelt as the most charming representative of her sex, seeing in her the companion whose strength and affection sustained the great fighter who embodied the hopes of all mankind.

The delegation of Uruguay will be the most faithful protagonist of the ideas voiced by Mrs. Roosevelt; but it will have little action to take in this field, since my country has already achieved the results to which the women of all the countries in the world aspire. In Uruguay, women have the same rights as men. We have women Members of Parliament and women Senators, freely elected by the people. We even had a woman delegate at the San Francisco Conference, where the Charter of the United Nations was born.

Travelling in Europe before the General Assembly began its session, I had the good fortune—if such it can be called—to see how women's effort in the struggle for freedom had equalled that of men. Women fought, suffered and died in the same way as men.

I have been able to observe in the course of the General Assembly's work how women, because of their insight, rivalled and sometimes outdid the men.

We are proud to be able to say that we have anticipated the wishes expressed by the women of the world, and more particularly by the most authoritative among them, Mrs. Roosevelt.

The PRESIDENT (*Translation from the French*): I call upon Mr. Noel-Baker, representative of the United Kingdom.

cerne la composition définitive de la Sous-Commission et son mandat."

Vous voyez donc que le Conseil économique et social aborde ce problème d'une manière très pratique et qui, nous l'espérons, sera efficace. Il y a également des problèmes qui vont à l'encontre des usages établis et qui, dans certains cas, touchent même à la religion. Il existe beaucoup de problèmes difficiles et il nous faut faire preuve et de patience et de tolérance. Sans jamais cesser de combattre en faveur de l'égalité, il nous faut tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent les différents pays, et gagner l'appui et la sympathie des différents Gouvernements et des organisations des divers pays de manière que les femmes du monde entier marchent vers le progrès et vers une meilleure organisation sociale, aux côtés des hommes, et qu'elles concourent à préparer un monde où régneront la paix et la fraternité humaine ainsi que la justice et l'égalité sociales, comme l'ont si brillamment décrit les déléguées et M. Paul-Boncour.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Fusco, représentant de l'Uruguay. .

M. Fusco (Uruguay): J'ai été si vivement touché par la proposition faite à cette tribune par Mme Roosevelt que je me suis décidé à parler dans une langue que je ne possède pas entièrement. Les femmes de cette Assemblée générale n'auraient pu trouver meilleure interprète de leurs aspirations que celle qu'elles ont choisie. Pour tout le monde, Mme Roosevelt a été pendant les années de guerre la représentante la plus exquise de la féminité. Chacun voyait en elle la compagne qui apportait la force de sa tendresse au grand lutteur en qui s'incarnaient les espoirs de toute l'humanité.

La délégation de l'Uruguay sera l'interprète la plus fidèle des idées exprimées par la voix de Mme Roosevelt, sans cependant avoir à agir beaucoup dans ce domaine, car dans mon pays, tout ce que, dans tous les pays du monde, les femmes désirent obtenir, est déjà réalisé. Les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Des femmes siègent à la Chambre des députés et au Sénat, élues librement par le peuple. Même à la Conférence de San-Francisco, où prit naissance la Charte des Nations Unies, la délégation uruguayenne comprenait une femme.

Voyageant en Europe, avant l'ouverture de la session de cette Assemblée, j'ai eu la chance—si l'on peut dire—de constater à quel point l'effort de la femme avait été égal à celui de l'homme dans la lutte pour la liberté. Les femmes ont lutté, souffert et sont tombées de la même façon que les hommes.

Au cours des travaux de cette Assemblée, j'ai vu à quel point la collaboration des femmes égalait, quelquefois surpassait l'effort des hommes, la femme y apportant toute sa sensibilité.

Ce sera pour nous un grand orgueil de dire que nous avons devancé les désirs exprimés par les femmes, et particulièrement par la plus autorisée, d'entre elles, Mme Roosevelt.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Noel-Baker, représentant du Royaume-Uni.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom) : I am reluctant that the voice of the United Kingdom should not be heard in this debate, if only for the reason that it was in our country forty years ago that the first struggle for the political rights of women took place. I have not, however, risen simply to express my adherence to the proposed declaration or to the cause of the rights of women. I have risen in order to draw the attention of the Secretary-General, very respectfully, to two practical points: first, that there ought to be representation of women in responsible posts in the Secretariat itself; and, secondly, that the services of the Information Section of the Secretariat ought to keep in close contact with the great women's organizations throughout the world. I think, in those ways, the views of Mrs. Roosevelt, and her colleagues, so eloquently expressed, could well be served.

The **PRESIDENT** (*Translation from the French*) : The general discussion is closed. There is no formal proposal to submit to the vote, but I think I can safely tell Mrs. Roosevelt and those who supported her intervention, that the manner in which it was received by the General Assembly leads us to hope that it will be taken into very serious consideration.

65. QUESTION OF REFUGEES: REPORT OF THE THIRD COMMITTEE: RESOLUTION (DOCUMENT A/45)

The **PRESIDENT** (*Translation from the French*) : The next item on the agenda is the report of the Third Committee on the question of refugees (Annex 17, page 601).

I call upon the Rapporteur of the Third Committee, Mrs. Dalen, representative of Norway.

Mrs. DALEN (Norway) : The report on the question of refugees which I present to the General Assembly, on behalf of the Third Committee, shows the great importance attached to this matter by many countries.

Seven meetings, apart from meetings of a Drafting Sub-Committee, were devoted to discussions of the refugee problem by the Third Committee, and more than a score of delegations took an active part.

It will be noted that it is recommended that the Economic and Social Council establish a special Committee to carry out promptly the examination and preparation of a report on the question of refugees, to be made to the second session of the Council and, in due course, to the second part of the first session of the General Assembly. It will be noted also that the resolution includes a number of principles which it is recommended should be taken into account by the Economic and Social Council in carrying out this task.

I now have the honour to present the report of the Third Committee, and I submit to the General Assembly for its consideration and approval the concluding resolutions.

The **PRESIDENT** (*Translation from the*

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni) (*Traduction de l'anglais*) : Il serait regrettable, à mon avis, que la voix du Royaume-Uni ne fût pas entendue dans ce débat, ne serait-ce que parce que c'est dans notre pays qu'eurent lieu, il y a une quarantaine d'années, les premières luttes pour les droits politiques de la femme. Je n'ai pas pris la parole pour donner mon adhésion à la proposition qui vient d'être faite ou à la cause des droits de la femme; je tiens uniquement à attirer l'attention du Secrétaire général sur deux points pratiques. J'estime, en premier lieu, que des femmes devraient occuper des postes importants dans les cadres du Secrétariat et, en second lieu, que les services de la Section d'information du Secrétariat devraient maintenir un contact étroit avec les grandes organisations féminines du monde entier. C'est de cette manière que la cause exposée avec tant d'éloquence par Mme Roosevelt et ses collègues pourra, je crois, être bien servie.

Le PRÉSIDENT : Le débat est clos. Il n'y a pas de proposition qui doive être votée, mais je crois pouvoir dire à Mme Roosevelt et aux orateurs qui ont appuyé sa proposition que l'accueil fait par l'Assemblée entière à cette proposition doit leur faire espérer qu'elle sera prise en sérieuse considération.

65. QUESTION DES RÉFUGIÉS: RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION: RÉSOLUTION (DOCUMENT A/45)

Le PRÉSIDENT : L'ordre du jour appelle le rapport de la Troisième Commission sur les réfugiés, (annexe 17, page 601).

La parole est à Mme Dalen, représentante de la Norvège, Rapporteur de la Troisième Commission.

Mme DALEN (Norvège) (*Traduction de l'anglais*) : Le rapport sur la question des réfugiés que je soumets à l'Assemblée générale au nom de la Troisième Commission montre la grande importance que beaucoup de pays attachent à cette question.

Sept séances, sans compter celle du Comité de rédaction, ont été consacrées à la discussion du problème des réfugiés, au sein de la Troisième Commission, et plus d'une vingtaine de délégations ont pris une part active à cette discussion.

On constatera qu'il est recommandé que le Conseil économique et social établisse un Comité spécial pour procéder rapidement à l'examen et à l'élaboration d'un rapport sur la question des réfugiés, destiné à être soumis à la seconde session du Conseil et, en temps voulu, à la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale. On notera également que la résolution comprend un certain nombre de principes qui doivent être pris en considération par le Conseil économique et social quand il s'acquittera de sa tâche.

J'ai maintenant l'honneur de présenter le rapport de la Troisième Commission et de soumettre à l'Assemblée générale les résolutions finales pour examen et approbation.

Le PRÉSIDENT : La parole est à M. Vychinsky,

French) : I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*Translation from the Russian*) : The Soviet delegation supports the draft resolution submitted to the General Assembly and prepared by the Third Committee, but it considers that the Assembly should insert in the resolution three additions.

The first addition raises a question of exceptional importance. If this question is not settled, it may nullify the whole resolution.

Point (c) (ii) of the Third Committee's draft resolution states that no refugees or displaced persons who have finally and definitely and, after receiving full knowledge of the facts, including adequate information from the Governments of their countries of origin, expressed valid objections to returning to their countries of origin, shall be compelled to return to their country of origin, provided they do not come under the provisions of point (d) below.

The people who refuse to return to their country are not forced to do so. The man who is unwilling to serve his country is not obliged to return. But we should be logical, and having said that it depends upon the personal wish of the individual concerned whether he returns, we should give him the right to decide that question himself. He must not become the victim of fascist or semi-fascist propaganda directed against every principle that is obligatory for all of us. We cannot allow this fascist or semi-fascist propagandizing of refugees, which is not infrequently carried on in these camps and, indeed, in the most brazen manner. We cannot allow this propagandizing to turn these men into fascist agents and enemies working against the interests of the United Nations.

To-day we read in the *Daily Herald* that the Third United States Army has frustrated the attempts of Yugoslav refugees in Germany to reconstruct a Royal Yugoslav army and to make another effort to plunge their country into a military adventure. We have information of similar facts regarding Polish adventurers who are exploiting the refugee camps for their own purposes. Such facts are possible precisely because there is carried on in the camps fascist propaganda, which is inseparably linked with fascist crimes and which serves to prepare for them.

We cannot allow propaganda of this type. We therefore proposed the insertion of the following paragraph in point (c) :

"(iv) No propaganda shall be permitted in refugee and displaced persons camps against the interests of the United Nations Organization or its individual Members, nor propaganda against returning to their native countries."

The Committee did not accept this addition. We consider that this refusal to include our addition is the result of an obvious misunderstanding, as its opponents saw in it a proposal to restrict freedom of speech in the camps. But this is not so. What we refer to is not freedom of

représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*Traduction du russe*) : La délégation soviétique appuie le projet de résolution préparé par la Troisième Commission et présenté à l'Assemblée générale, mais elle estime que l'Assemblée devrait ajouter à ce projet trois additifs.

Le premier additif a trait à une question d'une importance exceptionnelle, qui, si elle n'était pas résolue, pourrait réduire à néant toute la résolution.

D'après le point c), paragraphe ii), du projet de résolution de la Troisième Commission, aucun réfugié ou personne déplacée qui, après avoir eu pleinement connaissance de la situation et des renseignements fournis par le Gouvernement de son pays d'origine, aura définitivement fait valoir des raisons satisfaisantes pour ne pas retourner dans son pays, pourvu qu'il ne tombe pas sous le coup des dispositions, énoncées au point d), ne sera contraint de rentrer dans son pays d'origine.

Les personnes refusant de rentrer dans leur pays n'y seront donc pas contraintes. Une personne qui ne désire pas servir son pays ne sera pas contrainte d'y retourner. Mais nous devons être logiques et, après avoir affirmé que ce retour dépend du désir personnel de l'intéressé, nous devons laisser à celui-ci le droit de prendre cette décision lui-même. L'intéressé ne doit pas être victime d'une propagande fasciste ou semi-fasciste dirigée contre tous les principes qui nous sont communs. Nous ne pouvons admettre cette propagande fasciste ou semi-fasciste qui sévit souvent dans les camps de réfugiés, et même sous la forme la plus éhontée. Nous ne saurions admettre qu'une telle propagande transforme ces personnes en agents fascistes et en ennemis qui traînent contre les intérêts des Nations Unies.

Nous avons pu lire aujourd'hui dans le *Daily Herald* que la troisième armée américaine a mis un terme aux efforts déployés par des Yougoslaves réfugiés en Allemagne pour reconstituer une armée royale yougoslave et pour entraîner à nouveau leur pays dans une aventure militaire. Nous avons connaissance de faits analogues en ce qui concerne des aventuriers polonais qui utilisent des camps de réfugiés pour leurs propres fins. De tels faits ont été rendus possibles parce qu'il sévit dans ces camps une propagande fasciste, inséparable des crimes fascistes et qui en prépare le renouvellement.

Nous ne pouvons admettre une telle propagande. C'est pourquoi nous avons proposé d'insérer au paragraphe c) l'additif suivant :

"(iv) Aucune propagande dirigée contre les intérêts de l'Organisation des Nations Unies ou de Membres individuels de cette Organisation ou contre le retour des réfugiés dans leur pays d'origine ne devra être tolérée dans les camps de réfugiés ou personnes déplacées."

La Commission n'a pas adopté cet additif. Nous estimons que le refus d'adopter notre additif résulte d'un malentendu évident, car les adversaires de cet additif y ont vu une proposition tendant à limiter la liberté de parole dans les camps. Mais il n'en est rien. Il ne s'agit pas ici

speech. It is the abuse of freedom of speech. It is an appeal to commit treason. It is an incitement to engage in hostile activities. Propaganda that involves treason must not be allowed. That is why we ask again that this amendment be included in the report.

I now come to the second addition which we have suggested. Among the administrative staff of the camps there are people who are highly suspect and obviously criminal. How can we allow Germans to be among the administrative staff, and even at the head of the refugee camps, whereas the administration dealing with these persons should be recruited from among those who fought against the Germans?

There are camps where Germans are taking part in the management. We cannot tolerate such a state of affairs. Therefore we propose the following addition to the draft resolution:

"(v) The administrative personnel of refugee and displaced persons camps should be comprised primarily of representatives of the States concerned, whose citizens are the refugees."

What can be more logical than this? If in a camp there are Russian, Yugoslav, Ukrainian, Byelorussian refugees, why not recruit the administrative personnel of these camps from the fellow-citizens of the refugees? This would be justified, because who better than their fellow-citizens can help these people, give them assistance, care for them and inform them of the real state of affairs in their countries? This would be natural and just. I fail to see why this addition should not be accepted.

Finally, I come to the third addition proposed by the Soviet delegation. You will see that it is connected with point (d), which states that no action taken as a result of this resolution shall be of such a character as to interfere in any way with the surrender and punishment of war criminals, quislings and traitors, in conformity with present or future international arrangements or agreements.

This, of course, is absolutely right and should be fully supported, but we think this paragraph does not go far enough. The whole resolution deals with assistance to refugees, but it must not be thought that the traitors and quislings mentioned in this paragraph may avail themselves of this assistance. It is necessary, therefore, to state clearly in the resolution that no help and no assistance shall be given to quislings, traitors and war criminals, that these gentlemen shall be handed over to their respective Governments for trial and punishment and that they shall be sent back to their countries to undergo hard labour, whereby they might make amends for their crimes, which inflicted so much suffering upon the peoples of the United Nations. We suggest therefore our third addition, which reads:

"Quislings, traitors and war-criminals, as persons who discredited themselves by collaboration in any form with the enemies of the United Nations, should not be regarded as

de la liberté de parole, il s'agit d'un abus de la liberté de parole. Il s'agit d'appels à la trahison, d'instigations à une activité hostile. On ne saurait admettre une propagande qui incite à la trahison. Voilà pourquoi nous vous demandons à nouveau d'insérer cet additif dans le rapport.

Jc passe maintenant au deuxième additif que nous proposons. Dans l'administration des camps se trouvent des individus suspects au plus haut point et nettement criminels. Comment pourrions-nous admettre la présence d'Allemands dans l'administration et même à la tête des camps de réfugiés, alors que le personnel administratif de ces camps devrait être recruté parmi ceux qui ont combattu contre les Allemands?

Il existe des camps où les Allemands participent à la direction. Nous ne pouvons admettre une telle situation. C'est pourquoi nous proposons d'ajouter l'additif suivant au projet de résolution:

"v) Le personnel administratif des camps de réfugiés et de personnes déplacées devra être constitué avant tout par des représentants des Etats dont les réfugiés sont originaires."

Y a-t-il rien de plus logique? S'il y a dans un camp des réfugiés russes, yougoslaves, ukrainiens, biélorusses, pourquoi ne pas confier l'administration de ce camp à des compatriotes de ces réfugiés? Cette mesure est parfaitement justifiée. Qui pourrait mieux que leurs concitoyens aider ces réfugiés, leur prêter assistance, prendre soin d'eux et les éclairer sur la situation réelle de leur pays? C'est là une solution naturelle et juste. Je ne vois pas pourquoi l'on refuserait d'admettre cet additif.

Jc passe enfin au troisième additif proposé par la délégation soviétique, qui porte sur le point d) selon lequel l'Assemblée estime qu'aucune action entreprise en application de la présente résolution ne devra faire obstacle de façon quelconque à l'extradition et au châtiment des criminels de guerre, des quislings et des traîtres, conformément aux conventions et aux accords internationaux présents et futurs.

Cette disposition, bien entendu, est parfaitement juste et mérite notre entière approbation, mais nous estimons que ce point ne dit pas tout ce qu'il devrait dire. La résolution tout entière parle de l'assistance aux réfugiés. Or il est inadmissible que les traîtres et les quislings mentionnés dans ce paragraphe puissent bénéficier de cette assistance. C'est pourquoi il est indispensable que la résolution dise clairement que les quislings, traîtres et criminels de guerre ne recevront aucune assistance, aucun soutien, que ces individus seront livrés à leurs Gouvernements respectifs pour être jugés et punis, qu'ils seront renvoyés dans leurs pays et mis aux travaux forcés pour leur permettre de racheter leurs crimes, cause de tant de souffrances pour les peuples des Nations Unies. C'est pourquoi nous proposons notre troisième additif, dont voici le texte:

"Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre, de même que les personnes qui se sont rendues coupables, sous quelque forme que ce soit, de collaboration avec les ennemis des

refugees who are entitled to the protection of the United Nations. Quislings, traitors and war criminals who are still hiding themselves under the guise of refugees shall be returned to their countries immediately."

We maintain that this addition would be justified. These criminals, these traitors are not refugees. Those who still pass themselves off as refugees, should be sent back forthwith to their respective countries for trial and for the just appeasement of the public conscience, which has been deeply stirred by the fascist aggression perpetrated with the participation of these criminals. We think, therefore, that the additions proposed by the Soviet delegation should be included in the report, especially as this paragraph is merely the continuation of the idea by which the authors of point (c) were guided, and shows how to act and how to deal with these traitors. On behalf of the Soviet delegation, I press for the additions proposed by us.

The continuation of the discussion was adjourned to the next meeting.

The meeting rose at 7.20 p.m.

THIRTIETH PLENARY MEETING

Tuesday, 12 February 1946 at 9.15 p.m.

CONTENTS

66. Question of Refugees: Report of the Third Committee: Resolution (*continuation*) 415

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

66. QUESTION OF REFUGEES: REPORT OF THE THIRD COMMITTEE: RESOLUTION (*Continuation*) (DOCUMENT A/45)

The PRESIDENT (*Translation from the French*): We will now continue the discussion of the report of the Third Committee on the question of refugees.

I call upon Mr. Bebler, representative of Yugoslavia.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) (*Translation from the French*): In the Committee which dealt with the refugee question, the Yugoslav delegation, at the beginning of the discussion, gave a fairly detailed picture of what is now known as the Yugoslav emigration. We showed that in addition to persons displaced by the Germans as prisoners of war, internees and workers, there are other refugees who did not flee the Germans and were not displaced by them. On the contrary, they fled their country with the Germans when the armies of liberation marched in, because they realized their guilt towards their own people. As a result, whole regiments of quislings are now abroad. This, as we have pointed out, is an abnormal situation which endangers good relations between States and therefore constitutes a threat to peace.

On these grounds, we stressed that it was in the interest of good understanding between the United Nations to put an end to such a situation,

Nations Unies, ne seront en aucun cas considérés comme des réfugiés ayant droit à la protection des Nations Unies. Les quislings, les traîtres et les criminels de guerre qui se font encore passer pour réfugiés devront être renvoyés immédiatement dans leur pays."

Nous affirmons qu'une telle disposition est justifiée. Ces criminels, ces traîtres ne sont pas des réfugiés. Ceux d'entre eux qui se font encore passer pour réfugiés doivent être immédiatement renvoyés dans leur pays pour y être jugés conformément aux exigences de la conscience publique, justement indignée par l'agression fasciste, à laquelle ils ont donné leur soutien. C'est pourquoi nous estimons que les additifs proposés par la délégation soviétique doivent être insérés dans ce rapport, d'autant plus que ce point n'est que la suite logique de l'idée qui a guidé les rédacteurs du point c), et qu'il précise simplement comment il convient de traiter ces traîtres. C'est pourquoi, au nom de la délégation soviétique, j'insiste pour l'adoption des additifs que nous proposons.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 19 h. 20.

TRENTIEME SEANCE PLENIERE

Mardi, 12 février 1946, à 21 h. 15.

TABLE DES MATIERES

66. Question des réfugiés: Rapport de la Troisième Commission: Résolution (*suite*) 415

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

66. QUESTION DES RÉFUGIÉS: RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION: RÉSOLUTION (*suite*) (DOCUMENT A/45)

Le PRÉSIDENT: Nous allons poursuivre la discussion du rapport de la Troisième Commission sur la question des réfugiés.

La parole est à M. Bebler, représentant de la Yougoslavie.

M. BEBLER (Yougoslavie): A la Commission qui a traité la question des réfugiés, la délégation yougoslave, dès le début de la discussion, a donné un tableau assez détaillé de ce que l'on nomme aujourd'hui l'émigration yougoslave. Nous avons montré qu'à côté des personnes déplacées par les Allemands comme prisonniers de guerre, internés ou travailleurs, il existe nombre de réfugiés qui n'ont pas fui les Allemands, qui n'ont pas été déplacés par eux, mais qui, au contraire, ont fui du pays avec les Allemands, devant les armées libératrices, parce qu'ils se savaient coupables vis-à-vis de leur peuple. Par suite, des petites armées de quislings se trouvent hors du pays. Nous avons qualifié cette situation d'anormale, de dangereuse pour les bonnes relations entre les pays et, par conséquent, pour la paix.

Partant de ces constatations, nous avons souligné qu'il était de l'intérêt de la bonne entente entre les Nations Unies de mettre un terme à